

# JOURNAL DE ROUBAIX

## POLITIQUE, COMMERCE, INDUSTRIE

### ANNONCES JUDICIAIRES, ADMINISTRATIVES & COMMERCIALES

## BULLETIN COMMERCIAL DE ROUBAIX ET TOURCOING

Ce journal paraît les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

ABONNEMENT : { Pour Roubaix, trois mois, 7 francs, 50  
 " " " " six mois, 14 " " "  
 " " " " un an, 25 " " "

Les lettres, réclamations et annonces doivent être adressées au rédacteur-gérant, bureau du Journal, Grande-Rue, 56.

Les abonnements, annonces et réclames sont payables d'avance.

Toutes les communications relatives au Journal doivent être déposées avant midi le jour de la publication.

On s'abonne et l'on reçoit les annonces, à Paris, chez MM. LAFFITE-BULLIER et C<sup>ie</sup>, 20, rue de la Banque.

Le JOURNAL DE ROUBAIX est seul désigné pour la publication des annonces de MM. HAVAS LAFFITE BULLIER et C<sup>ie</sup> pour les villes de Roubaix et Tourcoing.

Roubaix, 18 Décembre 1866.

### BULLETIN.

Nous avons sous les yeux le texte du discours prononcé à l'ouverture des Chambres italiennes par le roi Victor-Emmanuel.

En ce qui concerne l'extérieur, le roi Victor-Emmanuel déclare que l'Italie est libre désormais « de toute domination étrangère, » ce qui implique l'abandon définitif de prétentions ultérieures sur le Tyrol et sur Trieste.

Sur la question romaine, il émet des idées un peu moins précises, mais qu'on peut facilement interpréter. Après avoir loué la France de s'être retirée de Rome conformément aux termes de la Convention du 15 septembre, et s'être engagé de nouveau à respecter le territoire pontifical, le roi Victor-Emmanuel ajoute qu'à l'aide de sa bonne intelligence avec l'Empereur des Français auquel il est lié par la gratitude, de la modération des Romains de la sagesse du Pape et du sens droit du peuple italien, on pourra « distinguer et concilier les intérêts catholiques et les aspirations nationales qui se confondent et se débattent à Rome. » Ces distinctions et ces réserves signifient très-vraisemblablement que le roi et son ministère sont décidés à faire des concessions nombreuses au point de vue religieux et politique, sinon administratif, à la cour de Rome, pourvu qu'on permette aux Romains d'assimiler leurs institutions civiles à celles de l'Italie. On serait d'autant plus tenté de le croire que le discours royal exprime un peu plus loin l'espoir que le Souverain Pontife demeurera « indépendant » à Rome.

Tout cela serait parfait, si les actes étaient d'accord avec les paroles. Attentions.

Les journaux américains nous apportent le texte du message adressé par le président Johnson au congrès des Etats-Unis. Nous extrayons de ce document les paragraphes ci-après, qui traitent spécialement des affaires du Mexique :

« Des assurances réitérées nous ont été données que l'évacuation du Mexique par les troupes françaises aurait lieu au printemps, et que le gouvernement français adopterait alors une attitude de non-intervention telle qu'elle est observée par les Etats-Unis.

« On pense qu'après l'évacuation du Mexique il ne restera aucun sujet de différend entre la France et les Etats-Unis.

« Vivement intéressés comme nous le sommes à la cause de la liberté et de l'humanité, il nous a semblé que notre devoir évident était d'exercer une influence pour restaurer et établir d'une manière permanente au Mexique la forme de gouvernement locale et républicaine. »

Les déclarations du président Johnson ne laissent aucun doute sur l'hostilité du cabinet de Washington à l'égard de la monarchie mexicaine. Reste à savoir de quelle façon s'exercera l'influence dont parle le message présidentiel. Nous voulons croire qu'elle sera purement morale et diplomatique. On ne comprendrait pas qu'au moment même où le gouvernement américain invoque la non-intervention de la France, il se préparât, lui, à violer le principe dont il proclame la nécessité.

A propos de l'Empereur Maximilien, nous trouvons dans la France ce paragraphe fort énigmatique :

« Une nouvelle grave se repand au sujet

de l'Empereur Maximilien. Avant de la publier, nous attendrons de plus sûres informations. »

Qu'est-ce que cela veut dire ?...

La discussion devient de plus en plus acerbe entre les journaux de Paris, au sujet de la réorganisation de l'armée.

Les officiers, qui ne sont pas bien sûrs de leur fait, s'enferment de plus en plus ; n'ayant pas de bonnes raisons à opposer à leurs adversaires, ils les injurient. C'est toujours ça.

On remarque aussi que les journaux qui attaquent le plus violemment le système qu'on veut introduire chez nous, sont précisément ceux qui l'admiraient tant, il y a six mois, pendant la guerre austro-prussienne.

On s'occupe activement à Berlin des projets devant être soumis aux Etats du Nord. La Prusse leur proposera, dit-on, de porter l'effectif de l'armée fédérale sur le pied de paix à un 1/2 de la population, ce qui donnerait 279,000 hommes, y compris l'inscription maritime.

Le serment au drapeau et au commandant de l'armée de la fédération serait exigé des troupes de terre et de mer. Les officiers supérieurs seraient nommés par S. M. le roi de Prusse qui réglerait les mouvements de troupes.

L'Union serait représentée à l'étranger par des diplomates prussiens.

Le gouvernement autrichien semble décidé à rendre ses relations avec l'Italie de plus en plus étroites. Des pourparlers sont engagés à Florence, dit-on, à l'effet de réviser l'ancien traité de commerce entre l'Empire et la Sardaigne, afin de le mettre en rapport avec les besoins actuels. On croit que l'Autriche va envoyer prochainement en Italie un représentant spécial à cet effet.

L'adresse de M. Deak a été acceptée dans sa forme primitive par la diète hongroise. M. Deak a refuté le député serbe, M. Miletics, qui demandait qu'avant un arrangement avec l'Autriche, l'établissement d'une entente avec la Croatie, la Transylvanie et les autres nationalités, fût décidée. Le bruit court de la venue de l'Empereur François-Joseph à Bude.

« Les nouvelles de Bulgarie, dit le Bulletin de Paris, ont un certain intérêt. La haute classe de la population serbe voudrait une confédération de tous les Slaves d'Orient, de façon à former un grand état capable de servir de contrepoids à la puissance de la Russie. Les Serbes, paraît-il, ne demandent que d'être laissés à eux-mêmes sans intervention d'aucune sorte de la part des puissances européennes. L'animosité contre la Sublime-Porte grandit de jour en jour. C'est par suite de cette hostilité latente que le cabinet de Belgrade a, assure-t-on, demandé aux puissances garantes d'obtenir de la Porte l'évacuation des forteresses où elle tient garnison. L'union semble se resserrer aujourd'hui entre les Serbes et les Moldo-Valaques. Le prince de Hohenzollern possède les sympathies générales surtout à cause de ses tendances amicales pour la Prusse. »

Les chrétiens d'Orient ne sont pas satisfaits de l'abandon dans lequel la France laisse les héroïques insurgés crétois :

« On nous dit d'attendre, dit un journal, l'Ordre, d'Athènes, c'est aisé à dire, mais c'est malaisé à faire, quand on manque de tout ; quand les impôts absorbent tout ; quand vous êtes blessés dans votre religion, dans votre famille... Pourquoi proclamer à la pointe de

l'épée, à Solferino, le principe des nationalités pour le condamner en Crète. Pourquoi ces deux poids et ces deux mesures ! Pourquoi ?... »

J. REBOUX.

### REVUE DES JOURNAUX.

Les docteurs du Siècle s'emparent du discours du roi d'Italie pour donner une bonne leçon aux défenseurs de la Papauté. Voici comment s'exprime le journal des gargottes parisiennes :

« Le contraste est frappant entre cette parole élevée, calme, forte, et les exagérations sans mesure, les objurgations, les anathèmes auxquels se livrent les partisans du pouvoir temporel.

« Les passages dans lesquels le roi d'Italie exprime ses sentiments sur la question romaine, sont la meilleure et en même temps la plus habile réponse qu'il pût opposer aux attaques violentes contenues dans le dernier discours du Pape. Nous appelons surtout l'attention de nos lecteurs sur l'idée féconde exprimée par Victor-Emmanuel : le principe de liberté qui est la base des institutions de l'Italie nouvelle est destiné, par son application large et sincère, à écarter la cause des anciens différends de l'Eglise et de l'Etat. »

La rengaine est usée, mais pour le Siècle, c'est « la seule solution possible de la question romaine ; la société moderne, telle que l'ont faite le progrès de la civilisation et les principes de la révolution française, n'en saurait admettre une autre. La soumission de l'Eglise au pouvoir civil lui répugne autant que la soumission de la société civile au pouvoir temporel de l'Eglise. »

« Le pape doit être libre, absolument libre dans la sphère de son autorité religieuse. Son indépendance spirituelle est liée non pas à la possession d'une royauté précaire, d'une souveraineté impuissante, mais bien au développement le plus large des institutions libérales dans le pays, qui est le siège historique du pontificat. »

« Le Pape finira-t-il par comprendre ? »

L'Opinion Nationale prêche la même utopie et trouve que Victor-Emmanuel « se montre animé des sentiments les plus conciliants à l'égard du Saint-Siège. »

La Presse exprime mieux l'opinion publique :

« Le gouvernement italien ne semble pas décidé à dégager enfin la question romaine de toute équivoque. Nos lecteurs ont sous les yeux le discours prononcé par le roi Victor-Emmanuel à l'ouverture du Parlement ; ce langage n'est-il pas évidemment calculé de façon à ne désavouer et à ne décourager aucune des espérances italiennes, tout en se déclarant animé du désir d'exécuter loyalement la convention du 15 septembre. »

« Que dit, en effet, le roi ? »

« Il espère que « les sentiments religieux et le sens droit du peuple italien aideront à distinguer et à concilier les intérêts catholiques et les aspirations nationales qui se confondent et se débattent à Rome. »

« Et comme s'il craignait que l'on n'aperçût pas suffisamment ce que veut recouvrir cette obscurité de langage, il ajoute :

« Ces dispositions de notre part, en rassurant les consciences catholiques, accompliront ce que j'espère, les vœux que je forme pour que le Souverain-Pontife demeure indépendant à Rome. »

S'agit-il de cette indépendance du Saint-Siège, telle que la comprend le monde catholique, indépendance garantie par l'exercice d'une souveraineté, et constituée ainsi, au profit de la liberté de conscience de toutes les communions religieuses, à l'abri de toute subordination politique ; ou ne faut-il entendre les paroles du roi que comme la traduction du fameux axiome de M. de Cavour : l'Eglise libre dans l'Etat libre ?

« A cet égard, nous n'avons pas de réponse à donner ; nous nous en rapportons d'avance à celle que feront le Siècle et l'Opinion nationale. »

« Le gouvernement italien a eu bien soin de faire devancer le discours du Roi par un commentaire officieux. Ce com-

mentaire, c'est la brochure : Rome et l'Italie après le départ des troupes françaises, dont nous avons déjà entretenu nos lecteurs. »

« Que cette brochure soit un manifeste du cabinet italien, qui pourrait en douter lorsqu'on la voit à chaque ligne invoquer l'autorité du baron Ricasoli, rappeler les principes du ministre, exalter sa conduite ? Et que d'un autre côté, cette brochure conclue formellement à la suppression de la souveraineté pontificale ; le paragraphe suivant qui en forme la conclusion, le démontre avec la plus manifeste évidence :

« L'Italie n'a été, à aucune époque, unie et indépendante comme elle l'est aujourd'hui. C'est là un événement qui transforme du tout au tout la situation de la Papauté en Italie, et qui fait naître une raison, en quelque sorte indiscutable, pour que la domination temporelle des Papes disparaisse. »

« Eh bien ! puisque tel est le programme du cabinet italien, nous regrettons de ne pas le retrouver complètement formulé dans le discours royal. La qualité maîtresse qui convient au langage des souverains, c'est la franchise. Ni le roi Victor-Emmanuel, ni ses conseillers, ne peuvent croire à une abdication volontaire du Souverain-Pontife ; ils souhaitent et appellent sa déchéance ; mais ils n'osent pas le dire nettement, simplement, parce que l'encre qui a servi à signer les dernières mesures pour le rappel de nos troupes n'est pas encore séchée. »

« Voilà, pour aujourd'hui tout ce que nous désirions constater. — E. VIERNE. »

J. REBOUX.

### DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

L'agence Havas nous transmet les télégrammes suivants :

St-Nazaire, 17 décembre, 8 h. soir. Le paquebot transatlantique l'Impératrice Eugénie, de la compagnie générale, a fait route hier soir à onze heures, pour le Mexique, avec 70 passagers et 600 tonneaux de marchandises.

L'Impératrice touchera à la Martinique au lieu de Saint-Thomas, à cause de l'épidémie de fièvre jaune qui règne actuellement à Saint-Thomas.

ALLEMAGNE.

Berlin, 15 décembre. Le roi a accordé ce matin une audience aux généraux Ahrenschildt et Knesbeck, de l'ex-armée hanovrienne.

S. M. a reçu ensuite MM. Delbruck et Philipsborn qui vont partir pour les conférences commerciales de Vienne.

Ce soir, le roi ira à la gare avec les princes de sa famille pour recevoir le roi de Saxe. Il y aura ensuite souper au château. Demain il y aura un banquet de gala au palais du roi.

Berlin, 16 décembre. Le président du conseil et le ministre de la guerre ont informé les officiers hanovriens, relativement aux garanties demandées par eux pour l'avenir, qu'ils pouvaient s'attendre de la bienveillance du roi, à une appréciation équitable de leur situation. Le gouverneur général de Hanovre est chargé de faire aux officiers hanovriens des communications plus détaillées.

Les généraux hanovriens de Knesbeck et d'Ahrenschildt n'ont obtenu hier une audience royale que par suite de leurs anciennes relations avec Sa Majesté.

Berlin, 17 décembre. Le roi de Prusse est allé hier à la rencontre du roi de Saxe jusqu'à Grossbeeren, où il a fait une réception cordiale à son auguste visiteur. Les princes de la famille royale, M. de Bismark, les principales autorités attendaient S. M. saxonne à la gare de Berlin. Le régiment d'Alexandre était chargé de la garde d'honneur. La musique a joué l'hymne saxon. Le roi Jean a assisté ce matin à l'office divin.

ÉTATS-UNIS.

Liverpool, 16 décembre. Le message de M. Johnson, apporté par l'Africa, dit relativement au Mexique :

« Des assurances réitérées nous ont été données que l'évacuation du Mexique par les troupes françaises aurait lieu au printemps et que le gouvernement français adopterait alors une attitude de non-intervention telle qu'elle est observée par les Etats-Unis. »

On pense qu'après l'évacuation du Mexique, il ne restera aucun sujet de différend entre la France et les Etats-Unis. Vivement intéressés comme nous le sommes à la cause de la liberté et de l'humanité, il nous a semblé que notre devoir évident était d'exercer une influence pour restaurer et établir d'une manière permanente au Mexique la forme de gouvernement locale et républicaine.

New-York, 15 décembre.

Le congrès a accordé le droit de suffrage aux nègres du district de Colombie.

Russie.

Saint-Petersbourg, 17 décembre. La France et la Russie ont conclu une convention pour la reconstruction de la coupole de l'église de Saint-Sépulchre à Jérusalem. Les ambassadeurs de France et de Russie demanderont la démolition des habitations élevées sur la terrasse de cette église.

ITALIE.

Rome, 16 décembre. L'ambassadeur de France, M. de Sartiges, est arrivé hier 15, à Civita-Vecchia. La corvette américaine a quitté ce port. On croit qu'elle se rend à Malte. Le transport la Viennese est parti chargé de matériel. On attend le Mogador.

Florence, 17 décembre. M. Nigra est reparti hier soir pour Paris.

La Nazione assure que l'empereur Napoléon a envoyé ses félicitations au roi d'Italie et à son gouvernement, au sujet de la politique de conciliation exprimée par le discours de la couronne.

PRINCIPAUX DANUBIENNES.

Bucharest, 17 décembre. Aujourd'hui, une convention relative à la navigation du Pruth a été signée entre les plénipotentiaires de l'Autriche, de la Russie et de la Roumanie.

### CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE

du Journal de Roubaix.

Paris, 16 décembre.

Le Constitutionnel hier et ce matin s'occupe de défendre le projet de réorganisation militaire, contre les attaques qui pour mieux dire les critiques, dont il est l'objet. Si le gouvernement a publié dans le Moniteur, longtemps avant la discussion législative, ses plans d'organisation militaire, c'est évidemment pour provoquer la discussion et l'examen approfondi. Il est donc naturel que les opinions diverses se tourmentent et nous blâmons ce procédé de politique du Constitutionnel qui traite ses contradicteurs de révolutionnaires ou de légitimistes, et suppose ces derniers désireux de subir l'invasion étrangère. Les insinuations peu bienveillantes et les injures n'ont jamais pu remplacer les bons arguments ; or, dans la circonstance présente, le Constitutionnel, une fois admis un certain point de départ, a une belle thèse à soutenir, sans accuser d'être traitres à la patrie ceux qui ne sont pas de son avis.

Une transformation comme celle que propose le gouvernement ne peut pas s'accomplir sans quelques inconvénients, dont le principal est de modifier les habitudes de la nation. Le fond du caractère national est une indépendance d'esprit qui se manifeste par le défaut de foi et de discipline. C'est pour cela que nous jugeons énorme la tâche qu'entreprend le gouvernement impérial.

On prétend que le Moniteur publiera prochainement le projet de réorganisation militaire proposé par la minorité de la commission ; de cette manière, l'opinion publique serait complètement éclairée. D'après mes renseignements personnels cette publication ne se fera pas.

L'Unita Cattolica, qui est le Monde de l'Italie, est poursuivi à la requête, de M. de Malaret, pour outrages envers le gouvernement français. Ce journal avait publié un article intitulé : La chute du premier et du second Empire, qu'il avait adressé à l'Empereur, au général Fleury et à notre ambassadeur.

Voici un projet ingénieux : vous savez que l'Hôtel des Invalides est à peu près désert. On se proposerait de l'utiliser au